

Grade: Philosophiae doctor (Ph.D.)**Crédits: 141**

Présentation

Ce programme est exclusif dans le réseau des universités québécoises.

En bref

Le profil Intervention/recherche se situe dans la tradition de formation en psychologie où on valorise tout autant le geste de chercheur que celui de clinicien. A ce titre, ce modèle donne à la personne étudiante une double identité, celle en recherche autonome capable de mener à terme des recherches dans divers secteurs de la discipline et celle en clinique adéquatement outillée pour faire de l'évaluation et de l'intervention psychologiques.

Cette double formation se matérialise autour de la thèse qui porte sur une problématique choisie par la personne étudiante et qui donne lieu à la préparation et la réalisation d'un devis de recherche capable de mener à certaines généralisations et à l'avancement des connaissances dans un domaine de la psychologie fondamentale ou appliquée. La personne étudiante sera d'ailleurs encouragée à participer au développement des connaissances applicables en intervention. Dans son travail, elle devra démontrer sa compétence pour décrire une problématique, faire une recension appropriée et récente des écrits scientifiques reliés à son étude, utiliser une méthode rigoureuse conforme aux critères reconnus scientifiquement en regard de la problématique étudiée et de son objectif, procéder aux analyses appropriées et mener à terme toutes les étapes nécessaires à la réalisation de son étude.

La partie de la formation clinique prend la même importance que la partie recherche. De fait, dès le tout début de sa formation, la personne étudiante est invitée à regarder la réalité psychologique à travers le double prisme soit la recherche et la clinique. Adéquatement outillée pour faire de l'évaluation et de l'intervention dans le champ de la psychologie clinique ou de la neuropsychologie clinique selon le parcours choisi dans le cadre du programme, la personne diplômée évoluera dans des milieux ayant une offre de services professionnels dans son champ de pratique. Il aura l'occasion de mettre en oeuvre ses connaissances et ses habiletés auprès des clientèles, des membres de leur entourage et des systèmes-clients.

Objectifs du programme

L'objectif général du profil Intervention/recherche est de favoriser une formation axée à la fois sur l'identité de psychologue clinicien/chercheur et le développement des compétences.

De manière plus spécifique une personne psychologue clinicienne sera :

- Apte à évaluer et intervenir auprès de diverses clientèles en s'appuyant sur les connaissances scientifiques de la discipline et sur une connaissance approfondie des besoins et caractéristiques problématiques, des clientèles et des milieux;
- Capable d'assumer de manière autonome la responsabilité de la recherche dans les milieux de pratique ou les laboratoires de recherche;
- Capable de produire et de communiquer un savoir scientifique à partir de sa pratique professionnelle.

Avenir : Carrière et débouchés

Les diplômés seront donc aptes à travailler auprès des divers organismes publics et privés soit à titre de responsable de programmes de recherche et/ou d'intervention, de collaborateur en équipe spécialisée ou de professionnel autonome. Ils seront enfin préparés à être eux-mêmes formateurs au niveau universitaire/collégial. Il s'agit d'un programme composé de 72 crédits en Intervention et de 69 crédits en Recherche, ce qui constitue une spécificité propre au programme doctoral offert à l'UQTR en comparaison à d'autres programmes où la formation en recherche serait équivalente ou supérieure à celle de la formation clinique. Quant à la nature de la recherche, le type de formation scientifique traditionnel est retenu: une forte concentration sur des méthodes et techniques faisant référence au quantitatif et qualitatif. Là aussi, nous visons une approche équilibrée entre deux voies privilégiées de production de savoir.

Atouts UQTR

Les personnes étudiantes qui souhaitent déposer une demande de bourse d'excellence en recherche d'un organisme subventionnaire provincial ou fédéral ou les personnes étudiantes recommandées par le comité institutionnel de sélection et en attente d'une confirmation de l'obtention de la bourse par l'organisme subventionnaire doivent être inscrites à ce programme afin d'être éligibles.

Ce programme permet aux étudiants d'obtenir une bourse Universalis Causa.

Les personnes étudiantes québécoises inscrites à temps plein dans ce programme sont admissibles à un programme de bourses incitatives: Programme de bourses Perspective Québec.

La recherche dans le domaine

Pour de l'information sur les ressources professorales et la recherche, veuillez consulter le site du Département de psychologie.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

La capacité d'accueil des deux programmes de doctorat clinique réunis (2110 et 2121) est évaluée chaque année. Veuillez-vous référer au Guide sur le processus d'admission 2024.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Temps complet (un minimum de 9 crédits par session est exigés)

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour déposer une demande d'admission est le 1er février. Les pièces doivent être déposés le 2 février.

Les personnes étudiantes qui déposent une demande d'admission dans le programme 2121 doivent obligatoirement déposer une demande simultanée dans le programme 2110.

Base universitaire

Être titulaire d'un baccalauréat en psychologie;

ET

Avoir une moyenne cumulative minimale exigée de 3,7 (sur 4,3).

OU

Être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en criminologie, neuroscience cognitive, orientation, psychoéducation, sexologie ou travail social;

ET

Posséder un minimum de 60 crédits en psychologie (dont les 42 crédits de tronc commun exigés par l'Ordre des psychologues du Québec);

ET

Avoir une moyenne cumulative minimale exigée de 3,7 (sur 4,3).

Pour être étudié, le dossier de candidature doit contenir une lettre d'acceptation de direction de recherche. Si la personne qui dirige provient d'un autre département que celui de psychologie, il est obligatoire d'avoir aussi la signature d'une personne qui

codirige provenant du Département de psychologie pour un pourcentage minimal de 51% de la direction de recherche

La direction de programme peut exiger que la personne candidate se présente en entrevue ou se soumette à des tests pour évaluer certaines aptitudes ou habiletés reliées aux critères d'évaluation.

Études hors Québec

La date limite pour déposer une demande d'admission est le 1er février. Les pièces doivent être déposés le 2 février.

Les personnes étudiantes qui déposent une demande d'admission dans le programme 2121 doivent obligatoirement déposer une demande simultanée dans le programme 2110.

Les candidatures de l'international seront considérées s'ils possèdent une formation en psychologie équivalente aux 42 crédits de tronc commun exigés par l'Ordre des psychologues du Québec, auxquels s'ajoute l'équivalent de 18 crédits supplémentaires de formation en psychologie.

Base études hors Québec

Être détenteur-trice d'un grade de premier cycle universitaire en psychologie (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un diplôme de master 1). Une moyenne cumulative de 13,5/20 est exigée.

Des cours d'appoint ou une propédeutique pourraient être exigés.

Pour être étudié, le dossier de candidature doit contenir une lettre d'acceptation de direction de recherche. Si la personne qui dirige provient d'un autre département que celui de psychologie, il est obligatoire d'avoir aussi la signature d'une personne qui codirige provenant du Département de psychologie pour un pourcentage minimal de 51% de la direction de recherche.

Modalités de sélection des candidatures

Les candidatures sont évaluées sur la base du dossier soumis.

La direction de programme peut exiger que la personne candidate se présente en entrevue ou se soumette à des tests pour évaluer certaines aptitudes ou habiletés reliées aux critères d'évaluation.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (27 crédits)

GDR6003	Éthique professionnelle et problèmes légaux
GPS6008	Séminaire avancé en psychopathologie
PCL6048	Consultation et supervision (PCL6094 ou PCL6106)
PCL6058	Conduite de l'évaluation et psychodiagnostic
PCL6073	Psychopharmacologie clinique
PSY6100	Examen de synthèse (1 crédit)
PSY6101	Séminaire évolutif I (,5 crédits)
PSY6102	Séminaire évolutif II (,5 crédits) (PSY6101)
PSY6103	Séminaire évolutif III (,5 crédits) (PSY6102)
PSY6104	Séminaire évolutif IV (,5 crédits) (PSY6103)
SRP6019	Stratégies d'analyse quantitative en psychologie I
SRP6027	Séminaire lié à l'essai ou à la thèse
SRP6029	Séminaire de recherche

Cours optionnels (63 à 66 crédits)

L'étudiant doit réaliser cinq activités choisies parmi les practica et internats suivants (39 crédits) :

Un practicum 1a (4 crédits) :

PCL6093	Practicum 1a : initiation à l'évaluation psychologique et à l'intervention (4 crédits) (PCL6085 ou PCL6087; PCL6049 ou PCL6051 PCL6053 ou PCL6054; PCL6062 ou PCL6065 ou PCL6078 ou PCL6079 ou PCL6091)
PCL6105	Practicum 1a en neuropsychologie clinique (4 crédits) (PCL6063; PCL6097; PCL6049 ou PCL6051; PCL6053 ou PCL6054)

Un practicum 1b (5 crédits) :

- PCL6094 Practicum 1b : initiation à l'évaluation psychologique et à l'intervention (5 crédits) (PCL6093)
PCL6106 Practicum 1b en neuropsychologie clinique (5 crédits) (PCL6105)

Un practicum 2a (4 crédits) :

- PCL6095 Practicum 2a en psychologie clinique (4 crédits) (PCL6094)
PCL6107 Practicum 2a en neuropsychologie clinique (4 crédits) (PCL6106)

Un practicum 2b (5 crédits) :

- PCL6096 Practicum 2b en psychologie clinique (5 crédits) (PCL6095)
PCL6108 Practicum 2b en neuropsychologie clinique (5 crédits) (PCL6107)

1 ou 2 internats correspondant à 21 crédits :

- PCL6077 Internat en psychologie clinique (21 crédits) (PCL6096)
PCL6103 Internat en neuropsychologie clinique (21 crédits) (PCL6108)
PSY6110 Internat en psychologie clinique I (11 crédits) (PCL6096)
PSY6111 Internat en psychologie clinique II (10 crédits) (PCL6096)
PSY6112 Internat en neuropsychologie clinique I (11 crédits) (PCL6108)
PSY6113 Internat en neuropsychologie clinique II (10 crédits) (PCL6108)

L'étudiant doit réaliser deux activités en intervention individuelle parmi les cours suivants (6 crédits):

- PCL6049 Méthodes d'intervention auprès de l'enfant
PCL6050 Méthodes d'intervention auprès des adolescents
PCL6051 Méthodes d'intervention auprès de l'adulte
PCL6052 Méthodes d'intervention auprès des personnes de 50 à 100 ans
PCL6056 Méthodes d'intervention en neuropsychologie clinique

L'étudiant doit réaliser une activité en intervention auprès des groupes et des systèmes parmi les cours suivants (3 crédits):

- PCL6053 Méthodes d'intervention auprès du couple et de la famille
PCL6054 Psychothérapie de groupe

L'étudiant doit réaliser 3 crédits en intervention dans un champ de pratique parmi les cours suivants

- ANI6002 Laboratoire de neuroanatomie (1 crédit)
PCL6085 Méthodes d'intervention d'approche cognitivo-comportementale
PCL6087 Méthodes d'intervention d'approche psychodynamique
PCL6104 Anatomie du cerveau appliquée à la neuropsychologie (2 crédits)

L'étudiant doit réaliser deux à trois activités en instrument d'évaluation (6 à 9 crédits):

- PCL6062 Instruments psychométriques auprès de diverses populations
PCL6063 Évaluation en neuropsychologie clinique chez l'adulte
PCL6064 Instruments pour l'évaluation de groupes et de systèmes
PCL6065 Séminaire en évaluation psychologique
PCL6078 Séminaire lié à l'évaluation de l'enfant et la famille
PCL6079 Rorschach II
PCL6089 Neuropsychologie clinique en milieu spécialisé
PCL6091 Questions approfondies d'expertise I
PCL6097 Évaluation en neuropsychologie clinique chez l'enfant

L'étudiant doit réaliser deux à trois activités en méthodes de recherche ou d'analyse parmi les cours suivants (6 à 9 crédits):

- GPS6011 Planification et évaluation de programme
PSY6006 Revue systématique et méta-analyse
SRP6012 Praxéologie et recherche-action
SRP6013 Fondements et méthodes de la recherche qualitative
SRP6018 Application et interprétation des techniques statistiques en psychologie
SRP6020 Stratégies d'analyse quantitative en psychologie II (SRP6018 ou SRP6019)
SRP6024 Élaboration d'instruments de mesure
SRP6025 Méthodes de recherche expérimentales, quasi-expérimentales et corrélationnelles
SRP6028 Méthodes d'observation directe des comportements

Cours complémentaires (0 à 3 crédits)

L'étudiant peut choisir un cours parmi les suivants ou un des cours du bloc «intervention», ou tout autre cours avec l'approbation de la direction du comité de programme de cycles supérieurs en psychologie.

Crédits de recherche (48 crédits)

Pour réussir son programme l'étudiant doit réaliser un travail de recherche comptant pour 48 crédits.

Travail de recherche

Thèse (48 crédits)

"La thèse est un exposé écrit de travaux effectués dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention. Elle apporte une contribution originale et significative à l'avancement des connaissances dans un domaine de recherche, de création ou d'intervention. Elle permet de démontrer la capacité d'une personne de mener des travaux de recherche, de création ou d'intervention de façon autonome." (Règlement article 186, page 53)

L'avancement des connaissances dont il est question ici peut conduire à des applications en intervention ou à de nouvelles méthodes d'intervention en psychologie ou à l'avancement des connaissances théoriques.

Dans son travail, l'étudiant doit démontrer sa compétence pour décrire une problématique, faire une recension appropriée et récente des écrits scientifiques reliés à son étude, utiliser une méthode rigoureuse conforme aux critères reconnus scientifiquement en regard de la problématique étudiée et de son objectif, procéder aux analyses appropriées et à mener à terme toutes les étapes nécessaires à la réalisation de son étude.

La thèse peut être présentée sous forme traditionnelle ou sous forme d'un article. Dans l'un ou l'autre cas, il s'agit d'un travail dont l'étudiant doit être le premier artisan. Il peut être réalisé dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste. Dans la réalisation de son projet, l'étudiant doit expérimenter et concrétiser les diverses étapes d'un travail scientifique et être en mesure de rendre compte des choix, des contenus et des résultats propres à chaque étape de réalisation.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Cours obligatoire pour obtenir le diplôme de doctorat

L'Ordre des psychologues du Québec exige maintenant que tous les étudiants ayant terminé un doctorat clinique en psychologie possèdent la compétence "relations interpersonnelles". Cette compétence peut être atteinte par le cours PSY1020 Relation d'aide du baccalauréat en psychologie de l'UQTR. Tout étudiant qui n'aura pas complété un cours équivalent lors de son baccalauréat devra obligatoirement le faire à l'intérieur de son cheminement doctoral. Ce cours (PSY1020) pourra être inclus comme cours complémentaire. Les étudiants ont l'obligation de compléter le cours Relation d'aide (PSY1020) au plus tard durant la session où les étudiants réalisent leur Practicum 1a.

Accès à l'internat

Avant que l'étudiant soit autorisé à présenter sa candidature à un milieu d'internat, sa thèse doit être considérée comme suffisamment avancée par le comité doctoral qui devra juger de l'état d'avancement de la thèse, avec l'approbation du directeur du comité de programmes. L'étudiant devra remettre au secrétariat des études de cycles supérieurs du Département de psychologie le formulaire relatif à l'état d'avancement de son travail de recherche au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'internat tel que prévu au cheminement de l'étudiant. Ce règlement pédagogique particulier entre en vigueur à compter de la session d'automne 2017, et s'applique à l'ensemble des étudiants inscrits au programme de Doctorat continuum d'études en psychologie (profil intervention et recherche - 2121).

Critères d'exclusion

L'étudiant doit obligatoirement réussir l'ensemble de ses activités de formation pratique afin de maintenir son admission à son programme d'études donnant accès au permis de l'OPQ, qu'il s'agisse du programme 2110, 2121 ou d'éventuels programmes. En l'occurrence, un échec à l'une ou l'autre des activités suivantes entraîne l'exclusion de l'étudiant de son programme d'études

pour une période d'un (1) an : PCL6093, PCL6094, PCL6095, PCL6096, PCL6077 (practica et internat du parcours en psychologie clinique); PCL6105, PCL6106, PCL6107, PCL6108, PCL6103 (practica et internat du parcours en neuropsychologie clinique).

Advenant une réadmission de l'étudiant dans son programme de doctorat à la suite d'un échec à une activité de formation pratique, l'étudiant qui obtiendra un deuxième échec à l'une ou l'autre de ces activités se verra exclu définitivement de son programme ou de tout autre programme donnant accès au permis de l'OPQ.

Ce règlement s'applique aux practica et aux internats s'effectuant dès l'automne 2018.

Inscription au cours practicum 1a

Les cours obligatoires de première année GPS6008, PCL6058 et GDR6003 doivent être réalisés avant le début du cours practicum 1a.

Inscription au cours PCL6048

Le cours PCL6095 Practicum 2a en psychologie clinique ou le cours PCL6107 Practicum 2a en neuropsychologie clinique doit être obligatoirement suivi au moment de l'inscription au cours PCL6048 Consultation et supervision (ou avoir été suivi préalablement).

Seuil de réussite des practicum :

Le seuil de réussite des cours Practicum

(PCL6093, PCL6105, PCL6095, PCL6107, PCL6077, PCL6103, PSY6110, PSY6111, PSY6112, PSY6113) est fixé à C. En deçà de cette note l'étudiant se voit attribué un échec.

Obligation d'inscription au séminaire évolutif

La personne étudiante doit s'inscrire à chaque séminaire prévu dans son cheminement d'études. Les séminaires doivent être suivis et complétés entre le 1er janvier et le 15 décembre de l'année courante. La personne étudiante qui ne respecte pas ces conditions se voit octroyer une mention de cheminement insatisfaisant à son dossier étudiant. Dans ce cas, la personne étudiante doit rencontrer la direction de comité de programme pour convenir de la suite de son cheminement d'études. À la deuxième mention insatisfaisante obtenue, la personne étudiante sera assujettie à des restrictions dans la poursuite de son programme. À la troisième mention insatisfaisante obtenue, la personne étudiante sera exclue du programme. Dans ce dernier cas, elle pourra procéder à une demande de réadmission, conformément aux règles prévues au Règlement des études de cycles supérieurs.

Rapport trimestriel

Pour tous les étudiants du programme 2121, le rapport d'évaluation est obligatoire et est trimestriel.

L'étudiant qui a obtenu des résultats insatisfaisants à trois occasions lors de l'évaluation trimestrielle de ses activités de recherche, ou de stage peut être assujetti à des restrictions dans la poursuite de son programme, voir en être exclu.

Reconnaissance des acquis et des compétences

Pour les étudiants qui se voient reconnaître le cours SRP6019, ces derniers doivent prendre et réussir le cours SRP6020 pour s'assurer d'atteindre les exigences du programme.

Dépôt initial

Lors du dépôt initial du travail de recherche, quel que soit son format, il est obligatoire que l'étudiant(e), la personne qui dirige, et lorsque cela s'applique, celle qui codirige, remplissent et signent le formulaire de contribution spécifique pour soumettre une thèse ou un essai et le transmettent au CPCS, pour que le formulaire soit systématiquement soumis aux évaluateurs.